

Information réglementée

ASIT biotech finalise le recrutement de l'étude de phase IIa avec hdm-ASIT+™, son produit candidat contre la rhinite allergique aux acariens

Bruxelles, Belgique, le 30 novembre 2016 – ASIT biotech (ASIT - BE0974289218), société biopharmaceutique belge au stade du développement clinique spécialisée dans la recherche, le développement et la commercialisation future d'une nouvelle génération de produits d'immunothérapie innovants pour le traitement des allergies, annonce aujourd'hui le recrutement du dernier patient de l'essai clinique de phase lla avec hdm-ASIT+™, son produit candidat contre la rhinite allergique aux acariens.

La première étude clinique de la société dans la rhinite allergique aux acariens, « hdmASIT-001 », a débuté à l'Hôpital universitaire Carl-Gustav-Carus de Dresde en septembre dernier, suite à son approbation par l'autorité compétente allemande (Paul Ehrlich Institut) et par le comité éthique de l'Université technique de Dresde. Au total, 40 patients ont été sélectionnés avec succès parmi lesquels 37 sont éligibles et participent à l'étude.

L'objectif principal de l'étude est d'évaluer le profil de sécurité, c'est-à-dire de confirmer l'innocuité du produit candidat et de déterminer la dose cumulée maximale tolérée par des patients allergiques aux acariens. Le protocole de l'étude prévoit, pour chaque patient, huit visites chez l'allergologue. L'impact du traitement sur le système immunitaire et sur la réactivité à un test de provocation conjonctivale font partie des autres objectifs.

À ce jour, quatre premiers patients ont achevé la totalité des huit visites de traitement et 25 patients ont achevé la cinquième visite de traitement. La sécurité des patients participant à l'étude est supervisée par un Comité de Surveillance des Données de Sécurité (DSMB) composé d'experts allemands indépendants qui n'ont exprimé à ce jour aucune réserve.

La Société anticipe la fin de l'étude, c'est-à-dire la dernière visite du dernier patient en janvier 2017. Cette dernière visite sera suivie par la finalisation des vérifications des données et la publication des résultats préliminaires. Ces résultats devraient apporter une première information sur l'immunogénicité et l'effet clinique potentiel de ce deuxième produit candidat.

Thierry Legon, administrateur délégué (CEO) d'ASIT biotech, commente : « Je suis ravi de la progression rapide de la première étude clinique avec hdm-ASIT+™. Ce développement dans la rhinite allergique aux acariens est particulièrement important pour ASIT biotech dans la mesure où des résultats positifs confirmeraient l'applicabilité de notre technologie à des allergènes autres que les pollens de graminées. Nous sommes confiants en notre capacité à pouvoir apporter une solution pertinente aux patients souffrant de cette allergie largement répandue. »

À propos de hdm-ASIT+™

Le produit candidat hdm-ASIT+™ pour le traitement de la rhinite allergique aux acariens est un mélange de fragments d'allergènes naturels obtenus à partir d'un extrait protéique spécifique purifié à partir des acariens (dermatophagoides pteronyssinus). Par opposition aux peptides synthétiques, les peptides naturels (70% des fragments ayant un poids moléculaire compris entre 1000 < MW < 10 000) comprennent une large gamme d'épitopes qui stimulent le système immunitaire avec une complexité optimale.

Le traitement est de courte durée par rapport à celui des produits actuellement commercialisés. Il s'agit d'un avantage concurrentiel majeur pour améliorer l'acceptation et l'observance du traitement par les patients. De plus, le schéma d'administration comprend deux injections successives d'une demi-dose dans chacun des bras lors d'une même visite, une solution innovante qui permet d'atteindre la dose totale nécessaire à l'effet thérapeutique d'une manière plus rapide et plus sûre. Enfin, le produit candidat est formulé sans adjuvant, ce qui augmente sa sécurité à long terme en diminuant sa réactogénicité locale et générale, ainsi que la fréquence des événements indésirables. Cette caractéristique constitue un avantage supplémentaire pour les marchés moins ouverts aux formulations avec adjuvant comme par exemple les États-Unis.

À propos d'ASIT biotech

ASIT biotech est une société biopharmaceutique belge au stade du développement clinique spécialisée dans le développement et la commercialisation future d'une nouvelle génération de produits d'immunothérapie pour les allergies. Grâce à ASIT+™, sa plateforme technologique innovante, ASIT biotech est actuellement le seul développeur d'immunothérapies allergéniques à base d'un mélange unique de fragments d'allergènes naturels hautement purifiés et de taille optimale. Le résultat de cette innovation est un traitement de courte durée, ce qui devrait améliorer l'acceptation et l'observance du traitement par les patients et son efficacité dans la vie réelle. Le portefeuille d'ASIT biotech comporte deux produits candidats innovants, ciblant les allergies respiratoires présentant la plus forte prévalence (allergies aux pollens de graminées avec gp-ASIT+™ et aux acariens avec hdm-ASIT+™). Ces produits pourraient permettre d'élargir de manière significative le marché actuel de l'immunothérapie. Enfin, la Société estime que sa plateforme innovante ASIT+™ est flexible et applicable à d'autres types d'allergies.

ASIT biotech compte 22 employés et collaborateurs. Son siège social est à Bruxelles et ses laboratoires à Liège, en Belgique.

Plus d'informations sur www.asitbiotech.com.

Contact

Société

Thierry Legon, administrateur délégué (CEO) ASIT biotech Tél. : +32 2 264 03 90

investors@asitbiotech.com



Relations investisseurs et médias - France

NewCap

Dusan Oresansky / Pierre Laurent

Tél. : +33 1 44 71 94 92 asitbiotech@newcap.eu

monfort@comfi.be

Relations médias - Belgique Laure-Eve Monfort Tél.: +32 2 290 90 93

Déclarations prospectives

Toutes les déclarations dans cette annonce qui ne sont pas relatives à des évènements ou données historiques sont des déclarations prospectives. Dans certains cas, ces déclarations prospectives peuvent être identifiées par l'usage de mots tels que « croit », « estime », « anticipe », « attend », « envisage », « peut », « fera », « projette », « continue », « en cours », « potentiel », « présage », « cible », « vise », « cherche », ou « devrait », ou, dans chaque cas, par leur équivalent négatif ou une terminologie comparable, ou lorsqu'il est question de discussions relatives à la stratégie, aux plans, objectifs, ambitions, buts, évènements futurs ou intentions. Les déclarations prospectives comprennent des déclarations au sujet des intentions, des convictions et des attentes actuelles de la Société. Par leur nature, les déclarations prospectives impliquent des risques connus et inconnus et de l'incertitude car elles portent sur des évènements et dépendent de circonstances qui pourraient se produire ou non se produire dans le futur. Les déclarations prospectives ne constituent pas la garantie de performances futures. Prenant en compte ces risques et incertitudes, vous ne devriez pas vous baser sur des déclarations provisionnelles en vue de prédire des résultats effectifs. Toute déclaration prospective est faite exclusivement à la date de cette annonce. La Société n'a pas l'intention et ne s'engage aucunement à publier des mises à jour ou à réviser les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué suite à de nouvelles informations, des évènements récents ou autres, sauf si cela était requis par la loi ou les règlements.

Avertissement juridique

Ce communiqué ne constitue en aucune façon une offre ou une invitation à vendre ou émettre, ni une sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription d'actions de ASIT Biotech SA (la « Société » et les « Actions »). Tout achat, souscription ou demande d'actions émises dans le cadre de l'offre envisagée ne devrait être fait que sur la base des informations contenues dans le prospectus et tout supplément s'y rapportant, le cas échéant. Ce communiqué ne constitue pas un prospectus et l'information contenue dans ce document l'est uniquement à titre informatif et ne prétend pas être entière ou complète. Les investisseurs ne devraient pas souscrire aux Actions, sauf sur la base des informations contenues dans le prospectus que

la Société prévoit de publier après son approbation par l'Autorité Belge des Services et Marchés Financiers (the *Financial Services and Markets Authority*) et qui pourra ensuite être obtenu au siège social de la Société et sur le site www.asitbiotech.com.

Ce communiqué ne peut pas faire l'objet d'une distribution, directement ou indirectement, aux ou vers les Etats-Unis ou à une personne aux États-Unis au sens de l'U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »). Les Actions ne sont pas et ne seront pas enregistrées au titre du Securities Act et ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis, sauf sur base d'une exemption des exigences d'enregistrement en vertu du Securities Act. La Société n'a pas enregistré et n'a pas l'intention d'enregistrer une partie de l'émission des Actions envisagée aux États-Unis, et n'a pas l'intention de procéder à une offre publique des Actions aux États-Unis.

Ce communiqué et les informations qu'il contient ne sont pas destinés à la publication, la distribution ou la diffusion aux ou vers les Etats-Unis, l'Australie, le Canada, le Japon ou toute autre juridiction où la distribution, la publication ou la diffusion de ce communiqué violerait les lois et règlements en vigueur.

ASIT biotech assume la responsabilité pour les informations contenues dans ce communiqué.